

Y'a des règles à savoir ?

Par Aqsel

Salut à tous

J'ai retrouvé quelques pièces de 2 euros chez mes grands-parents, certaines un peu spéciales, genre commémoratives. En regardant un peu, j'ai vu que certaines peuvent valoir beaucoup plus que leur face selon leur état et leur rareté. Ma question concerne surtout le côté légal: est-ce qu'il y a des règles particulières pour les vendre, même à des collectionneurs privés ou sur des plateformes en ligne ? J'aimerais pas me retrouver dans des ennuis juste pour avoir vendu quelques pièces de [url=https://argus2euros.fr/categorie-produit/annee/]2 euros rares[/url] de famille.

Par CLipper

Bonsoir Asqel,

Je ne vais pas répondre à votre question.
Vos grands parents sont toujours vivants ?
Ces pièces leur appartiennent ou à qui ?

Bonne soirée